

Du mercredi 15 au samedi 18 juin 2022

IMPORTANT

En cas d'accident
Appelez le 112

Chers(es) amis(es) riverains(es),

Vous retrouverez en juin les cyclistes de l'Ardéchoise. Ils passeront dans vos villages animés par ses habitants qui leur offriront un accueil chaleureux et convivial.

Notre épreuve a créé sa légende grâce à vous, à l'engagement fidèle et l'énergie positive de 9 000 bénévoles et la bienveillance de tous les riverains.

Nous rappelons que l'Ardéchoise est le premier rassemblement cyclo d'Europe sur route de montagne avec des retombées économiques importantes : 13,7 millions d'euros de retombées pour les hébergeurs, restaurateurs et l'économie locale.

Nous avons conscience des efforts que cela vous demande durant ces 4 journées annuelles d'événement. Pour cette 29^{ème} édition nous avons à cœur de vous remercier pour toutes ces années passées ensemble et pour toutes les éditions qui nous attendent encore.

Bien à vous. Le responsable de la sécurité : Frédéric Gondrand

HORAIRES DE PASSAGES :

COMMUNES	HEURES DE PASSAGE		
	mercredi	vendredi	samedi
PAILHARES		de 6h45 à 10h15	de 7h40 à 20h10
NOZIERES		de 7h10 à 11h30	de 8h à 10h15
LAMASTRE		de 7h25 à 12h	de 8h10 à 10h40
ST-BASILE		de 7h35 à 12h15	de 8h15 à 10h50
ST-PRIX		de 7h40 à 15h	de 8h20 à 11h
LES NONIERES - BELSENTES		de 7h55 à 15h	de 8h30 à 11h15
ST-CIERGE-SOUS-LE-CHEYLARD		de 8h à 15h30	de 8h40 à 11h35
LE CHEYLARD		de 8h20 à 16h	de 8h45 à 11h50
ST-JULIEN-D'INTRES			de 7h15 à 17h
ST-MARTIN-DE-VALAMAS		de 12h15 à 20h	de 6h30 à 16h30
ST-AGREVE			de 7h50 à 17h30
ROCHEPAULE			de 8h10 à 18h40
LALOUVESC	de 10h20 à 18h30		de 9h30 à 19h45
LAFARRE			de 9h40 à 19h50

LES ARRETES MUNICIPALES ET L'ARRETE PREFECTORAL SERONT CONSULTABLES DANS VOTRE MAIRIE.

«L'Ardéchoise» 1 place des Myrtilles 07410 SAINT-FÉLICIEN

Tel : 04.75.06.13.43

Courriel : accueil@ardechoise.com

Site Internet : www.ardechoise.com

HORAIRES DE ROUTES PRIVATISEES LE SAMEDI 18 JUN 2022

- D273 de Saint-Félicien au Col du Buisson (soit 12 km) de 6h30 à 20h30* dans les 2 sens
- D236 du Col du Buisson à Lamastre (soit 14 km) de 6h30 à 12h*
- D578 de Lamastre au Cheylard (soit 20 km) de 7h à 13h*
- D120 de Saint-Martin-de-Valamas (caserne du SDIS) à Saint-Agrève carrefour D120/D21 (soit 15 km) de 8h30 à 18h*
- D214 du carrefour D214/D9 lieu-dit Freydaparet à l'entrée de Lalouvesc (soit 24 km) de 8h30 à 20h30*
- D532 de Lalouvesc jusqu'à l'intersection D532/D236 (soit 3 km) de 8h30 à 20h30*
- D236 de l'intersection D532/D236 jusqu'au Col du Buisson D236/D273 (soit 9 km) de 8h30 à 20h30*

* Heure de fin de privatisation théorique, suite au passage du véhicule de la Gendarmerie.

